

MARCHES PUBLICS DE MONTREAL

Le principe que le coût d'un service doit être payé par celui à qui il profite, reçoit son application dans le règlement 320 adopté par le conseil municipal de Montréal, en amendement des règlements 296 et 302 relatifs aux marchés.

Ce règlement, qui intéresse les cultivateurs vendant sur les divers marchés de notre ville, sera mis en vigueur le 1er mai prochain. Il augmente le prix des places occupées par les cultivateurs les jours de marché.

Cette augmentation est justifiée par les améliorations apportées à l'état des marchés où les cultivateurs trouvent installation meilleure et facilités plus grandes pour l'écoulement de leurs produits.

Voici quels sont les nouveaux prix à payer à la date ci-dessus par les cultivateurs :

Pour une place sans abri, de trois pieds de largeur, pour la vente de beurre, d'œufs, de volailles, fromage, miel, cire d'abeille, laine filée, toile, plume, et autres produits de la ferme, les vendeurs paieront 32 cents par jour au lieu de 10c.

Pour une place pour chaque voiture de cultivateur, quinze cents par jour, mais si telle voiture contient des légumes ou jardinages, il sera exigé et payé vingt-cinq cents par jour.

Pour une place de trois pieds de largeur pour la vente de fruits sauvages, quinze cents par jour.

Pour une place de trois pieds de largeur pour la vente de quelque article non énuméré ci-dessus, quinze cents par jour.

ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

Assemblée de la section des épiciers

Une assemblée de l'Association des Epiciers de Montréal, a eu lieu le 5 mars sous la présidence de M. A. Lurie, assisté de MM. J. A. Dene, 1er vice-président, J. D. Boileau, 2e vice-président, A. Samasin, secrétaire, et H. Lande, trésorier. Deux questions furent agitées à cette assemblée: amendements à la loi des licences et amendements à la loi concernant le colportage.

Il fut décidé de convoquer des assemblées spéciales, où on étudiera les moyens à prendre pour établir une échelle de prix des licences d'épicerie, de manière que le revenu du gouvernement n'en soit lésé en aucune façon et de manière aussi à donner satisfaction aux épiciers.

Il fut décidé aussi de demander au conseil municipal d'augmenter la licence des colporteurs afin de protéger le commerce de l'épicerie.

Il fut résolu qu'un comité, composé des officiers de l'Association, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres, prépare-

rait les amendements en question et ferait son rapport à ce sujet à l'assemblée devant être convoquée spécialement dans ce but.

Remarqué parmi les personnes présentes: MM. Alphonse Guay, E. P. Lalonde, P. St Pierre, Louis Beaudoin, B. Mundoon, A. Landreville, Peter Horne, W. Fleury, A. Plouffe, etc.

LE LT.-COL. LABELLE

Le lieutenant-colonel A. E. Labelle du 65^e régiment des Carabiniers Royaux, de Montréal, commandera l'équipe Bisley qui doit aller aux concours de tir de soldats, choisis dans tout l'Empire Britannique.

Le lieutenant-colonel Labelle est une des figures les plus en vue dans les cercles militaires de cette ville. Il est né en 1866 et est entré aux Carabiniers Royaux en 1882. Il a passé par tous les grades dans le présent régiment et fut nommé commandant en avril 1897. Il a servi en 1885 avec son régiment contre la rébellion de Riel et gagna la médaille du Nord-Ouest.

Le Lt. Col. Labelle n'est pas moins avantageusement connu dans les cercles commerciaux. Ses lecteurs savent qu'il est le gérant local de la Ogilvie Floir Mills Co., Ltd., cette puissante Compagnie meunière dont les farines sont communes et expédiées dans l'univers entier. Tous ceux qui ont des rapports d'affaires avec lui, et ils sont nombreux, rendent justice à son affabilité et à sa courtoisie parfaites.

La Cie E. D. Marceau, Ltee

La Cie E. D. Marceau, vient de publier la lettre suivante au commerce dans la ligne des thés et cafés

Monsieur,

Quoique notre Compagnie soit en liquidation volontaire, nos affaires marchent comme d'habitude.

Nous serons heureux de recevoir vos commandes, pour toutes les marchandises spéciales que nous produisons, aussi bien que pour toutes les autres qui font l'objet de notre commerce.

Nous avons dépensé une fortune en annonces et huit années de travail à établir notre maison, et nous croyons pouvoir réorganiser notre Compagnie, de manière à continuer nos opérations avec plus de facilité que par le passé.

Sollicitant votre patronage,

Nous demeurons,

Vos dévoués,

La Cie E. D. MARCEAU, Ltee

Comme nos lecteurs le voient dans la lettre ci-dessus, les marques "Columbia" et "Madame Huot", si justement appréciées du public, ne sont pas près de disparaître du marché.

La Cie E. D. Marceau, Ltee, peut être momentanément affectée par la situation embarrassée du marché monétaire, mais nous savons que, grâce à des projets de réorganisation en bonne voie, ses affaires ne seront que passagers.

ConsERVE de saumon, marque "Quaker"

Nous attirons d'une façon toute spéciale l'attention du commerce sur les saumons en conserve de la marque "Quaker". Cette conserve de saumon préparée avec l'incomparable Sockeye des Rivières Fraser et Skeena est la meilleure qui ait été mise jusqu'à ce jour sur le marché de Montréal. MM. Mathewson's Sons, de Montréal, offrent cette conserve à raison de \$2.05 pour les boîtes plates et \$1.90 pour les boîtes hautes. Ces messieurs se feront un plaisir de répondre à toutes les demandes d'information et d'échantillons.

Pour donner satisfaction à vos clients et, en même temps satisfaction à vos fournisseurs, ne mettez en stock, en fait de cigarettes, que celles recommandées pour leur pureté. Les articles de la marque E. D. S., manufacturés par E. D. Smith, Winona, Ontario, ont été reconnus absolument purs par l'analyse gouvernementale. Demandez-les.

Tous les produits de la marque "Brunswick" sont préparés avec un soin spécial qui a fait la réputation de cette marque d'un bout à l'autre du Canada. Les articles de cette marque, manufacturés par la maison Connors Bros., Limited, Blue Harbour, N.-B., tous du nouvel emballage, sont sur le marché et ne le cèdent en rien, sous le rapport de la qualité, aux produits similaires. Les détaillants peuvent donc demander ces articles à leurs fournisseurs; ils en seront satisfaits.

Personnel

—M. Henri Jonas, chef de la maison Henri Jonas et Cie, est parti mardi dernier, pour New-York. De là, M. Jonas, accompagné de Madame Jonas, s'embarquera pour l'Europe.

Pendant son absence qui durera trois mois environ, M. Jonas visitera la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et l'Angleterre, tant dans l'intérêt de ses affaires que pour son agrément.

Nous souhaitons à M. et à Madame Jonas un excellent voyage.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

fumées
universellement